



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-179

Décrétant une dépense de 571 300 \$ et un emprunt de 571 300 \$ pour la construction d'une structure pour l'entreposage de sable et de sels.

AVIS PUBLIC est donné que le Conseil municipal de la Municipalité de Compton a adopté le règlement no 2021-179 lors de la séance spéciale tenue le 30 mars 2021;

Que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt pour la construction d'une structure pour l'entreposage de sable et de sels de voirie;

Que ce règlement a fait l'objet d'une procédure de demande de scrutin référendaire du 31 mars au 15 avril 2021, et à laquelle aucune demande n'a été reçue;

Que le 10 août 2021, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement no 2021-179;

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général à l'Hôtel de Ville situé au 3, chemin de Hatley, Compton aux heures d'ouverture.

Le règlement entre en vigueur selon la Loi.

Donné à Compton, le 11 août 2021

Philippe De Courval, M.A., OMA
Secrétaire-trésorier